

A sa 2024^e séance, le 19 juillet 1977, le Conseil a décidé d'inviter les représentants de l'Algérie, de Chypre, de l'Irak, de la Jamaïque, de Madagascar, du Mali, de la République arabe syrienne, du Tchad et de la Yougoslavie à participer, sans droit de vote, à la discussion de la question.

A sa 2025^e séance, le 20 juillet 1977, le Conseil a décidé d'inviter le représentant du Burundi à participer, sans droit de vote, à la discussion de la question.

Résolution 413 (1977)
du 20 juillet 1977

Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par la République socialiste du Viet Nam⁷⁷,

Recommande à l'Assemblée générale d'admettre la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies.

Adoptée par consensus à la 2025^e séance.